

- CLEON
- DOUAI
- GRAND - COURONNE
- LE MANS
- SANDOUVILLE

BAREME	Identification	:	<u>RG.1</u>
	Codification	:	<u>51</u>
	No d'ordre	:	<u>252</u>

<u>DATE D'EFFET :</u>	
	01/02/2023

BAREME GENERAL DE REMUNERATION APPLICABLE AUX REGLEURS CHARGES DE COORDINATION

GROUPE	CATEGORIE	COEF.	T A U X et INDICES			MONTANT MAXI du Complément de Carrière
			EMBAUCHE [*]	EMPLOI [1] [**]	EMPLOI [2]	
			1	2	3	
01	Régleur Qualifié	200	1 778,94 €	1 793,29 €	1 889,61 €	650,51 €
02	Régleur Cat. Sup.	220	1 908,38 €	1 925,27 €	2 038,12 €	724,99 €

(*) Utilisation du taux d'embauche en référence à la période d'essai . Pas de possibilité d'acquisition de complément de carrière . 10

(**) Utilisation du taux d'emploi (1) pendant 1 an minimum . Pas de possibilité d'acquisition de complément de carrière .